



Yaoundé, le

14 AOUT 2014

**Le Ministre des Transports
Le Ministre de la Santé Publique**

Aux

**Responsables des Compagnies aériennes, maritimes,
fluviales et terrestres desservant le Cameroun**

Lettre-Circulaire

*portant interdiction des voyages
en provenance des pays touchés par le virus Ebola.*

Afin d'éviter l'entrée et la propagation de l'épidémie d'Ebola sur le territoire camerounais, le Gouvernement a décidé des mesures restrictives concernant le mouvement des personnes et des marchandises en provenance des pays infectés.

Ainsi, tous les voyages par voies aérienne, maritime, fluviale, lacustre et terrestre, vers et en provenance des pays touchés par le Virus Ebola, à destination du Cameroun, ou en transit au Cameroun sont, **jusqu'à nouvel ordre interdits.**

Tout contrevenant à la présente mesure d'interdiction s'expose aux mesures et sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Ministre de la Santé Publique

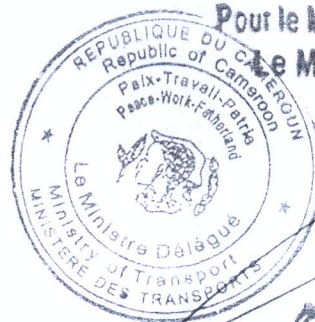
André MAMA FOUDA

Ampliations :

- M.SG/PR
- M. SG/PM
- MINREX
- MINATD
- MINDEF
- SED
- DGSN
- CCAA
- ADC
- ASECNA
- APN
- PAD
- BGFT
- CNCC
- Tous les Gouverneurs

Le Ministre des Transports

**Pour le Ministre des Transports
Le Ministre Délégué**



Dr. Mafou Camarou